

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zone à faibles émissions : ce qui change au 1^{er} janvier 2024

Pour rappel, à partir du 1^{er} janvier 2024, les véhicules classés Crit'Air 4 ne pourront plus circuler dans la zone à faibles émissions (ZFE) de la métropole de Lyon, s'ajoutant aux véhicules Crit'Air 5 et non classés déjà interdits. Par ailleurs, s'ajouteront au périmètre actuel de la ZFE* les voies structurantes métropolitaines suivantes : M6, M7, boulevard Laurent Bonnevey et Boulevard Périphérique Nord de Lyon (BPNL).

Les arrêtés de circulation ont été publiés le 28 décembre, à la suite de la consultation réglementaire.

Plus de précisions, ainsi que des informations sur les dérogations prévues ou encore les aides pour changer de véhicule, sont à retrouver dans le dossier de presse de juin 2023 ainsi que sur le site de l'Agence des Mobilités :

<https://zfe.grandlyon.com/agence-des-mobilites/>

**Lyon / Caluire-et-Cuire / Villeurbanne, Bron et Vénissieux sur les secteurs situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonnevey.*